

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Mireille Aubert et consorts invitant le Conseil d'Etat à analyser les taux d'échecs aux examens de fin d'apprentissage cantonaux (CFC) et à proposer un plan de mesures destinées à les abaisser afin d'éviter les coûts sociaux ultérieurs élevés qu'ils induisent pour les jeunes apprentis du Canton de Vaud

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 15 août 2014 dans la salle de conférence 55 du DFJC, Rue de la Barre 8 à Lausanne de 10h00 à 12h00.

Elle était composée de M. Alexandre Berthoud, soussigné président rapporteur, de Mmes Mireille Aubert, Anne Papilloud, Claire Richard et MM. Guy-Philippe Bolay, Jérôme Christen, Nicolas Glauser, Stéphane Rezso, Denis Rubattel, Oscar Tosato et Andreas Wüthrich.

Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) était accompagnée de M. Séverin Bez, Directeur générale de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire.

Sylvie Chassot, secrétaire de commissions, a tenu les notes de séance.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

En préambule, Mme la Conseillère d'Etat annonce qu'une relative constance des taux d'échecs est observée lors de la publication du palmarès des examens de juin 2014. Toutefois, des améliorations apparaissent pour certaines professions.

Le tableau du taux d'échec par profession, présenté en page 4 du rapport du Conseil d'Etat, peut être complété de la manière suivante :

- Carreleurs : 59.1% en 2013, 46% en 2014 (amélioration de 13%)
- Carrossiers 29.2% en 2013, 50% en 2014
- Constructeur métallique 31% en 2013, 25% en 2014
- Dessinateur en bâtiment 37.2% en 2013, 25% en 2014 (soit 12% de moins)
- Dessinateur en génie civil 37.5% en 2013, 10% en 2014 (soit 27% de moins)
- Électricien de montage 34.9% en 2013, taux d'échec stable en 2014 (35%)
- Ferblantier 58.3% en 2013, 46.3% en 2014 (soit 12% de moins)
- Forestier-bûcheron 27.3% en 2013, taux d'échec stable en 2014
- Géomaticien 31.8% en 2013, 4.14% en 2014 (donc une excellente volée)
- Horticulteur 34.6% en 2013, stable en 2014 (36.1%)
- Installateur en chauffage 28.1% en 2013, 42.11% en 2014 (le Directeur explique que ce métier reste problématique pour la DGEP)
- Installateur sanitaire 30.8% en 2013, 14% en 2014 (donc la moitié de moins d'échecs)
- Installateur électricien 52.5% en 2013, 41.7% en 2014 (donc 11% de moins)
- Maçon 33.3% en 2013, 38% en 2014

- Peintre en bâtiment 34.1% en 2013, 37% en 2014

Les dix métiers présentant les taux d'échecs les plus forts sont plus ou moins les mêmes et concernent le secteur du bâtiment au sens large.

En ce qui concerne le rapport, Mme la Conseillère d'Etat précise que les disciplines comptant trop peu d'apprentis n'ont pas été étudiées pour des raisons de représentativité des résultats. D'autre part, les cantons romands se sont organisés afin de répartir entre eux la formation des professions dites « rares » et d'ainsi éviter les effectifs trop petits et favoriser les échanges entre apprentis.

Un constat, également confirmé par les retours des professionnels du terrain indique que les professions enregistrant un fort taux d'échec sont des professions souvent choisies en second choix. Mme La Conseillère d'Etat relève d'autre part la complexité de la problématique, respectivement la multiplicité des facteurs entrant en ligne de compte pour expliquer les taux d'échec.

Il faut également relever un facteur important sur lequel le Département n'a aucune influence, il s'agit de la note d'examen pratique. Des discussions sont actuellement menées avec les associations professionnelles afin de limiter les cas d'échec dus à l'examen pratique uniquement.

3. POSITION DE LA POSTULANTE

La postulante remercie le Conseil d'Etat pour la qualité du rapport dont elle se déclare satisfaite. Elle estime que le niveau de la formation professionnelle dans le Canton de Vaud est exemplaire mais encourage le Département à continuer ses efforts sur le terrain en vue d'améliorer les procédures sans diminuer les exigences, ceci afin de réduire encore les taux d'échecs.

4. DISCUSSION GENERALE

L'ensemble de la commission accueille favorablement le rapport du Conseil d'Etat qui est jugé de bonne qualité et transparent.

Un député souhaitant connaître l'évolution des taux d'échecs sur quinze ans, un document apportant des précisions est annexé au présent rapport.

Le taux d'échec important, notamment au niveau des examens pratiques, frappe plusieurs députés qui relèvent également la tendance à la spécialisation des entreprises et la haute technicité de certains domaines professionnels. Cette complexification étant l'un des facteurs participant au taux d'échecs constatés. Afin d'éviter l'hyperspécialisation dans un domaine de la pratique (au détriment des autres) qui résulterait d'un apprentissage entièrement effectué sous la conduite d'un maître d'apprentissage, le Conseil d'Etat informe que la loi sur la formation professionnelle prévoit qu'un apprenti puisse changer chaque année de patron afin de bénéficier de leurs compétences propres. Cette pratique est encouragée par les autorités. De plus, l'intensification des commissaires professionnels au sein des entreprises pour surveiller les conditions de l'apprentissage est suggérée par la postulante.

La formation professionnelle est particulière de part son aspect dual. Si la réussite de l'examen théorique est une condition nécessaire, elle s'avère néanmoins non suffisante afin d'attester des compétences professionnelles d'un apprenti. Dès lors, les cours interentreprises qui assurent la complémentarité entre formation en entreprise et cours sont importants.

L'obtention d'un certificat fédéral de capacité doit certifier que la personne peut faire face à des situations les plus diverses par rapport à son métier. Les milieux professionnels sont attachés à ce que le papier décerné corresponde à un certain degré d'exigences. Pour la commission, si les exigences ne doivent pas être diminuées, et elle souligne en ce sens la volonté du Conseil d'Etat de refuser toute mesure qui pourrait altérer la qualité de l'apprentissage, un travail conjoint entre milieux professionnels et Etat doit cependant être fait afin d'assurer que les formations dispensées permettent aux jeunes d'obtenir les résultats nécessaires.

Quelques pistes permettant d'améliorer les taux d'échecs sont ensuite esquissées. D'une part, si les attestations fédérales de formation professionnelles (AFP) sont intéressantes, il importe cependant que

les jeunes au bénéfice d'un tel papier trouvent du travail à l'issue de leur formation. Tel semble particulièrement être le cas dans les domaines du social et de la santé est-il précisé à la commission. De plus concernant les AFP, par mimétisme avec la pratique scolaire vaudoise qui autorise les élèves ayant échoué à leur certificat de la voie pré-gymnasiale à obtenir le certificat de la voie générale s'ils le souhaitent et sous couvert de l'obtention de points requis dans certaines matières, le DFJC a proposé au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), la mise en place d'un système autorisant les apprentis CFC en échec à obtenir une AFP moyennant un certain nombre d'exigences.

D'autre part, l'idée d'une députée consistant en un « pointage » des résultats des apprentis en première année, afin d'éviter de trop nombreux échecs en fin de processus sera également relayée aux directeurs et directrices de la formation professionnelle. L'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques pourrait être approchée afin de mener une recherche sur le sujet.

Finalement, pour la commission, l'Etat se doit de valoriser la formation professionnelle, sans entrer dans une dichotomie avec les formations académiques. Pour ce faire, la communication au et par le corps enseignement, de même qu'au travers de l'orientation professionnelle est primordiale.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.

Montanaire, le 8 novembre 2014.

*Le rapporteur :
(Signé) Alexandre Berthoud*

Annexes :

- Evolution des taux d'échec sur quinze ans

Evolution des examens de fin d'apprentissage des 15 dernières années

	1er examen	2e ou 3e examen	art. 41 LFPr art. 32 OFPr	Total candidats aux examens	Tendance total d'une année	Nbr candidats "Réussi"	Tendance "réussi" d'une année	Nbr candidats "Echoué"	Tendance "échoué" d'une année	Taux d'échec	Tendance taux d'échec d'une année
1999	3244	400	225	3869	0	3207	0	662	0	17.11%	0.00%
2000	3363	453	223	4039	170	3425	218	614	-48	15.20%	-1.91%
2001	3431	433	253	4117	78	3431	6	686	72	16.66%	1.46%
2002	3315	473	259	4047	-70	3374	-57	673	-13	16.63%	-0.03%
2003	3668	478	280	4426	379	3738	364	688	15	15.54%	-1.09%
2004	3710	505	245	4460	34	3656	-82	804	116	18.03%	2.48%
2005	3657	590	313	4560	100	3684	28	876	72	19.21%	1.18%
2006	3520	628	275	4423	-137	3616	-68	807	-69	18.25%	-0.96%
2007	3458	611	232	4301	-122	3463	-153	838	31	19.48%	1.24%
2008	3835	634	214	4683	382	3797	334	886	48	18.92%	-0.56%
2009	4274	684	249	5207	524	4201	404	1006	120	19.32%	0.40%
2010	4529	632	308	5469	262	4612	411	857	-149	15.67%	-3.65%
2011	4420	673	390	5483	14	4595	-17	888	31	16.20%	0.53%
2012	4811	549	267	5627	144	4583	-12	1044	156	18.55%	2.36%
2013	4623	704	326	5653	26	4701	118	952	-92	16.84%	-1.71%
2014	-	-	-	6026	373	4959	258	1067	115	17.71%	0.87%
Total des tendances					2157		1752		405		0.60%

